



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 mars 2019
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 59 de la résolution [2409 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, le présent rapport passe en revue les principaux faits nouveaux survenus en République démocratique du Congo du 4 janvier au 8 mars 2019. Il décrit les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) depuis mon rapport du 4 janvier ([S/2019/6](#)) ; donne un aperçu de l'évolution de la situation politique depuis ma précédente mise à jour en date du 19 février sur progrès réalisés en ce qui concerne le processus électoral et l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016 ([S/2019/159](#)) ; expose les progrès accomplis dans l'ajustement des priorités, du dispositif et de la présence de la MONUSCO, ainsi que dans la poursuite de son action globale de protection des civils ; contient des informations sur la performance des agents en tenue de la Mission.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. La situation politique a été marquée par des activités liées à l'installation d'organes législatifs aux niveaux national et provincial, des procédures devant la Cour constitutionnelle et la Cour d'appel concernant les résultats des élections législatives nationales et provinciales, des protestations contestant l'issue de l'élection présidentielle et des initiatives prises par le Président Félix Tshisekedi après son investiture.

3. Les sessions extraordinaires de l'Assemblée nationale et de la plupart des assemblées provinciales se sont ouvertes les 28 et 30 janvier respectivement, afin de valider le mandat des parlementaires, de procéder à l'élection des bureaux provisoires des assemblées et de voter les divers règlements intérieurs. Plus d'un millier de plaintes contre les résultats des élections législatives étaient pendantes devant les tribunaux, pendant que les membres des assemblées sont provisoirement installés. Les tribunaux devraient statuer d'ici le 23 mars.

4. La cooptation de 65 chefs traditionnels dans les assemblées de province, qui a eu lieu au milieu de plaintes dénonçant la validité de certaines candidatures, a été régie par les dispositions pertinentes de la Constitution et des lois électorales. En ce qui concerne les élections au suffrage indirect pour le choix des sénateurs, des gouverneurs et des



vice-gouverneurs, 1 069 candidats s'étaient fait enregistrer au 13 février et avaient été validés par la Commission électorale nationale indépendante pour briguer un total de 160 postes (dont 108 sièges au Sénat, 26 postes de gouverneurs et 26 postes de vice-gouverneurs).

5. La Commission électorale nationale indépendante et le Gouvernement ont poursuivi les préparatifs en vue de la tenue des élections qui avaient été retardées dans la ville de Beni (province du Nord-Kivu) et dans le territoire de Yumbi (province du Maï-Ndombe), sauf imprévu au plus tard le 31 mars.

6. Dès les premiers jours de sa présidence, le Président Tshisekedi a manifesté son intention d'exercer pleinement ses fonctions de commandant suprême de l'armée et de la police. Il a réaffirmé sa volonté d'améliorer les conditions de travail des membres des forces de défense et de sécurité et de travailler sur les questions relatives à la sécurité nationale, qui étaient des thèmes centraux durant sa campagne électorale. À cet égard, il a convoqué le Conseil supérieur de la défense au niveau ministériel le 25 janvier. Lors d'une réunion tenue le 1^{er} février avec le Chef d'état-major des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et d'autres officiers de haut rang, le Président Tshisekedi s'est longuement exprimé sur les problèmes de sécurité nationale et il a exhorté les FARDC à s'acquitter de leurs obligations au regard de la constitution. Le Chef de cabinet du Président, Vital Kamerhe, a déclaré que la continuité et la collégialité entre les équipes de sécurité du gouvernement sortant et de son successeur étaient nécessaires pour faire face aux problèmes de sécurité que connaissait le pays.

7. Du 5 au 8 février, le Président Tshisekedi a effectué sa première visite officielle à l'étranger depuis son entrée en fonction et a rencontré les Présidents de l'Angola, du Kenya et de la République du Congo avec lesquels il s'est entretenu de questions d'intérêt commun, notamment du renforcement des partenariats et des accords de coopération bilatérale. Le 10 février, il a assisté à la trente-deuxième session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à Addis-Abeba, où il a réaffirmé son engagement à œuvrer à la consolidation de la paix, de l'état de droit et de la démocratie en République démocratique du Congo. À cette réunion au sommet, il a été nommé deuxième Vice-Président du Bureau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement dans le cadre de la présidence tournante de l'Union africaine. Le 26 février, il s'est rendu en Namibie pour rencontrer le Président Hage Geingob, Président en exercice de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), avec lequel il a procédé à un échange de vues sur des questions d'intérêt commun.

8. Le chef de l'opposition Martin Fayulu, qui a continué de protester contre les résultats des élections présidentielles du 30 décembre 2018, faisant valoir qu'il est le Président légitime de la République démocratique du Congo, a organisé un rassemblement politique le 2 février à Kinshasa et appelé la population à participer à des manifestations pacifiques dans tout le pays pour exiger que soit respectée la volonté du peuple exprimée dans les urnes. Le 6 février, il a déposé une requête devant la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples pour faire rétablir ses droits et pour que « la vérité des urnes soit respectée ». Le République démocratique du Congo n'a toutefois pas ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant création de la Cour et n'a toujours pas fait de déclaration acceptant que des citoyens puissent, à titre individuel, saisir la Cour d'une affaire. Avant la session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, Martin Fayulu a envoyé une lettre datée du 8 février, dans laquelle il a demandé à l'Union africaine de créer un comité spécial chargé de vérifier les résultats de l'élection présidentielle et d'envisager la possibilité de tenir de nouvelles élections dans un délai de six mois. Entre le 15 et le 25 février, il a organisé des manifestations politiques dans plusieurs villes du pays, y compris Butembo, Beni, Goma et Matadi, pour protester contre les résultats de l'élection présidentielle. Alors qu'il continuait de dénoncer le résultat des élections, des dissensions sont apparues entre les membres de la coalition qui l'avait soutenu durant le processus électoral. Certains membres de la coalition, proches du chef de l'opposition Moïse Katumbi, ont pris acte de l'élection du Président Tshisekedi à la suite d'un processus qu'ils considéraient comme entaché d'irrégularités, et ils ont exprimé des

doutes quant à la méthode suivie par Martin Fayulu. Ce dernier reste toutefois déterminé à faire respecter la « vérité des urnes ».

9. Le 17 février, à Kinshasa, l'ancien Président Joseph Kabila a rendu visite au Président Tshisekedi. Cette visite a eu lieu dans le contexte des discussions en cours entre les partis et plateformes politiques et en leur sein pour la recherche d'une majorité à l'Assemblée nationale et la formation d'un nouveau gouvernement.

10. De 20 à 24 février, à Kingakati (province de Kinshasa), l'ancien Président Kabila a convoqué les membres du Front commun pour le Congo, plateforme électorale qui avait obtenu la majorité absolue des sièges à l'Assemblée nationale. Les membres du Front ont décidé de transformer cette plateforme électorale en un groupe politique.

11. Le 22 février, à Kinshasa, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a conclu avec l'ambassade de Belgique un accord sur les modalités de réouverture de la Maison Schengen, le service consulaire de l'Union européenne, qui avait été fermée par les autorités nationales en 2018 face à la montée des tensions entre le Gouvernement, la Belgique et l'Union européenne sur la question des mesures restrictives prises par l'Union contre certains hauts responsables politiques et militaires congolais. Le même jour, le Département d'État des États-Unis d'Amérique, faisant valoir une participation présumée à d'importantes opérations de corruption relatives au processus électoral, a imposé des restrictions à la délivrance de visas au Président sortant de l'Assemblée nationale, Aubin Minaku, au Président de la Cour constitutionnelle, Benoit Lwamba Bindu, et au Président de la Commission électorale nationale indépendante, Corneille Nangaa, au Vice-Président de la Commission, Norbert Basengezi Katintima, et au Conseiller du Président de la Commission, Marcellin Mukolo Basengezi. Le 23 février, la Commission a publié un communiqué, réfutant les allégations de corruption et faisant savoir qu'un rapport sur le déroulement du processus électoral de 2013 à 2019 serait soumis à l'Assemblée nationale et publié par la suite. Le Ministre de l'information et porte-parole du Gouvernement, Lambert Mende, a appelé les Congolais à être inébranlables face à ce qu'il a décrit comme des sanctions illégales et illégitimes. Martin Fayulu a, pour sa part, demandé au Gouvernement des États-Unis d'étendre les mesures restrictives à ceux qui avaient orchestré les opérations de corruption présumées et ceux qui en avaient bénéficié. Un membre haut placé du Front, André-Alain Atundu, a appelé le Gouvernement à répondre à ces mesures avec fermeté et comme il se doit afin de préserver « la dignité du peuple congolais ».

12. Au cours de la période considérée, ma Représentante spéciale pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, Leila Zerrougui, a continué d'exercer ses bons offices auprès des acteurs politiques et de s'acquitter de son mandat consistant à appuyer la transition politique à la suite des élections du 30 décembre.

B. Faits nouveaux d'ordre économique

13. À la fin de décembre 2018, la Banque centrale du Congo a publié des données sur l'évolution de la situation économique au cours de l'année. Il convient de noter que le taux d'inflation, qui était de 54,5 % en 2017, est tombé à 7,2 % en 2018, grâce à la coordination des politiques monétaires et budgétaires. D'un point de vue budgétaire, les dépenses publiques avaient dépassé les recettes, ce qui s'était traduit par un déficit public de 2 %.

C. Conditions de sécurité

14. Les conditions de sécurité en République démocratique du Congo sont restées relativement stables à la suite de l'annonce des résultats du scrutin. Dans l'ouest du pays, la situation en matière de sécurité est demeurée relativement calme, malgré une flambée de violence à Kikwit (province de Kwilu) après la publication des résultats provisoires de l'élection présidentielle le 10 janvier. Les conditions de sécurité dans le

territoire de Yumbi (province du Maï-Ndombe) se sont stabilisées, mais ne se sont pas sensiblement améliorées depuis les affrontements des 17 et 18 décembre 2018, qui ont provoqué la mort d'au moins 535 personnes. Certains groupes armés et milices congolais, en particulier dans la région du Kasaï, se sont dits prêts à déposer les armes et, dans certains cas, se sont rendus. Toutefois, des groupes armés congolais, bien que moins actifs, ont continué de poser des problèmes de sécurité dans les provinces de l'Ituri, de la région du Kasaï, du Maniema, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika. Les activités des groupes armés étrangers dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment les attaques perpétrées par les Forces démocratiques alliées (ADF) contre les forces nationales de sécurité, les civils et la MONUSCO, demeuraient préoccupantes. Les activités de groupes armés étrangers venus Burundi continuent également d'avoir de graves incidences sur la situation en matière de sécurité dans le sud de la province du Sud-Kivu.

Nord-Kivu

15. Dans la province du Nord-Kivu, la situation dans le Grand Nord reste préoccupante en raison d'attaques présumées des ADF contre les civils et les patrouilles des FARDC et de la MONUSCO, principalement dans la zone située entre la ville de Beni et la frontière avec la province de l'Ituri. Des éléments présumés des ADF ont mené des attaques contre des positions des FARDC, tentant ainsi de se libérer de pressions militaires et d'avoir accès à des fournitures. Le 9 janvier, ils ont attaqué simultanément trois positions des FARDC près de Mayi Safi (à 7 kilomètres au nord-est d'Eringeti), faisant au moins 7 morts parmi les civils et 4 parmi les soldats des FARDC ; 11 civils et 8 soldats des FARDC ont été blessés et 7 civils auraient été enlevés. Le 21 janvier, ils ont attaqué une position des FARDC à Mapobu, à 6 kilomètres à l'est de Mayi-Moya, faisant 16 morts au moins et 14 blessés parmi les soldats. Entre le 2 et le 17 février, des affrontements ont eu lieu entre les FARDC et des éléments présumés des ADF, entraînant la mort d'au moins 9 soldats des FARDC à Kasinga (à 7 kilomètres à l'est de Beni), Mapobu (à 6 kilomètres à l'est de Mayi-Moya) et Masulukwede (à 3 kilomètres à l'est de Mavivi).

16. Des éléments présumés des ADF ont également pris pour cibles des civils, notamment au cours d'attaques dirigées contre des agglomérations. Le 24 janvier, trois civils ont été tués dans une embuscade à Kisiki (à 10 kilomètres au nord d'Oicha) et deux civils ont été tués sur la route Mbau-Kamango le 28 janvier, ce qui porte à 39 le nombre total de civils tués par des éléments présumés des ADF entre début janvier et le 25 février. Le 8 janvier, une unité de la Brigade d'intervention de la MONUSCO, qui prêtait appui à des soldats des FARDC attaqués par des éléments armés, a essuyé des coups de feu à un kilomètre au nord de la base de la Mission à Mavivi. Au cours de cette attaque, les assaillants ont tué 10 civils et en ont enlevé un autre dans la zone. Une deuxième attaque près de Mavivi a eu lieu le 18 février ; deux civils ont été tués, une femme a été enlevée et un autre civil a été blessé. Le 24 février, des éléments présumés des ADF ont attaqué Mamove, tuant au moins deux hommes. Les 16 et 17 janvier, des éléments présumés des ADF ont tiré des coups de feu sur une patrouille de la MONUSCO, à la base de la Mission sur la route Mbau-Kamango (à 45 kilomètres au nord-est de Beni). Les soldats de la MONUSCO ont repoussé les assaillants.

17. Dans le Petit Nord de la province du Nord-Kivu, des milices ont continué de mener des activités dans les zones de Bwito, Kiwanja, Nyabiondo, Rubaya et du parc national des Virunga. Début janvier, un grand groupe composé d'éléments du Conseil national pour le renouveau et la démocratie (CNRD), groupe dissident des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), de personnes à leur charge, ainsi que d'autres civils qui les accompagnaient, est passé du Nord-Kivu au Sud-Kivu. Ce mouvement de population aurait été motivé par les pressions militaires exercées sur le CNRD par les FARDC et les Maï-Maï Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R).

18. D'autres groupes armés, cherchant à combler le vide laissé dans les zones évacuées par le CNRD, se sont âprement disputés les zones en question, faisant ainsi peser de nouvelles menaces sur les civils. Dans ce contexte, des affrontements violents se poursuivent dans le nord et l'ouest du territoire de Masisi entre la faction Mapenzi et la

faction Janvier de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS), appuyées par les Maï-Maï NDC-R et les Maï-Maï Nyatura, respectivement. Depuis le début de 2019, ces affrontements ont provoqué la mort de plus d'une soixantaine de personnes. Par exemple, entre le 24 et le 26 janvier, des factions rivales se sont affrontées à Nyabura (district de Kalungu), ainsi qu'à Nyabikeri et Shingisha (localité de Lukweti). Les 1^{er} et 2 février, le NDC-R et ses alliés se sont affrontés avec la faction Janvier de l'APCLS près de Ngingwe (territoire de Masisi). Cette situation a affecté la voie principale reliant Kitchanga à Mweso, la population locale s'étant vu refuser l'accès à ses champs. En ce qui concerne les activités des FDLR, bien que certains de ses éléments se soient rendus et que les FARDC l'aient considérablement affaibli, ce groupe a maintenu des poches résiduelles de sa présence dans le Nord-Kivu et continue donc de représenter une menace pour les civils.

Sud-Kivu et Maniema

19. Dans les provinces du Sud-Kivu et du Maniema, la situation a été généralement calme. Toutefois, les groupes armés locaux comme étrangers sont restés actifs, notamment dans les territoires de Fizi et d'Uvira et dans les zones d'extraction d'or sous le contrôle des Maï-Maï Raiya Mutomboki ou d'autres éléments maï-maï et des zones militarisées comme Salamabila (province du Maniema).

20. Dans les territoires de Fizi, de Shabunda et d'Uvira, les Maï-Maï Raiya Mutomboki ou d'autres éléments maï-maï ont affronté les FARDC et commis des exactions contre les civils. Le 22 janvier, des combattants maï-maï Chuyi ont tendu une embuscade à un convoi des FARDC qui se rendait de Kabambare à Pene Mende (à 35 kilomètres au sud de Kilembwe). Trois éléments des FARDC auraient été blessés et un des éléments maï-maï aurait été tué au cours de l'embuscade. Le 24 janvier, des hommes armés non identifiés ont tué par balle trois soldats des FARDC dans le quartier Kasenga de la ville d'Uvira et volé leurs armes.

21. Dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février, des combattants du CNRD et des personnes à leur charge ainsi que des civils qui les accompagnaient sont passés du territoire de Masisi dans le Nord-Kivu aux hauts plateaux de Kalehe dans le Sud-Kivu. L'arrivée du groupe dans le Sud-Kivu a augmenté les tensions dans la région. Bien qu'on n'ait signalé que des affrontements sporadiques, la poursuite de ces mouvements de populations qui arrivent dans le Sud-Kivu et s'y déplacent, ainsi que dans les territoires de Kalehe et des Hauts-Plateaux, augmentait les risques pour les civils.

22. Dans le sud des hauts plateaux de la province du Sud-Kivu, les combats entre groupes burundais rivaux actifs en République démocratique du Congo, dont également des groupes maï-maï locaux, influaient gravement sur la situation en matière de sécurité, avec plus de 25 000 personnes déplacées de leurs communautés.

23. Dans la province du Maniema, le 27 janvier, 46 éléments des maï-maï Malaika, dont cinq enfants associés au groupe, accompagnés de 10 personnes à charge, se sont rendus aux FARDC à Samba (à 42 kilomètres au sud-ouest de Kasongo) et ont demandé à être démobilisés.

Provinces de l'Ituri, du Bas-Uélé et du Haut-Uélé

24. Dans le sud du territoire d'Irumu (province de l'Ituri), on a constaté une diminution sensible de l'activité des milices et des violations des droits de l'homme, du fait de la poursuite du dialogue entre le Gouvernement et la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI). En janvier, des éléments de la FRPI qui avaient accepté de se regrouper dans les sites de pré-cantonement en prévision de la signature d'un accord de paix négocié, ont pillé au moins trois villages près d'Aveba et Geti et violé une jeune fille de 15 ans. En outre, les conditions de sécurité dans le territoire de Djugu sont restées tendues à cause de la recrudescence en janvier des attaques menées par des éléments présumés des milices walendu contre des positions des FARDC. Les FARDC ont lancé à leur tour des opérations militaires dans plusieurs localités occupées par des milices walendu le long de la rive du lac Albert. Le 22 janvier, Manu, le chef d'une

ancienne faction des Maï-Maï Simba, a été tué lors d'un affrontement avec les FARDC à Bendele (à 205 kilomètres au sud-ouest de Mambasa)

25. Dans les provinces du Bas-Uélé et du Haut-Uélé, la deuxième quinzaine de janvier et le mois de février ont été marqués par une hausse du nombre d'incidents imputables à des éléments présumés de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), y compris des cas de pillage et d'enlèvements. Les FARDC ont lancé des opérations militaires en réponse à ces attaques. La présence de sous-groupes de la LRA et d'autres éléments armés fait peser une menace persistante sur les civils.

Province du Tanganyika

26. Dans la province du Tanganyika, les conflits intercommunautaires ont continué d'opposer les communautés luba et twa, avec des recrutements des deux côtés et des attaques contre les civils et les forces de sécurité, principalement à Bendera et sur l'axe Kalemie et Moba. Entre le 2 et le 3 janvier, des miliciens twa ont tendu une embuscade à des véhicules civils le long de la route Kalemie-Moba ; ils ont tué 4 civils et en ont blessé 11 autres. Le 4 janvier, ils ont attaqué une position des FARDC à Chondo (à 75 kilomètres au nord-ouest de Kalemie). En outre, des groupes maï-maï étaient actifs dans la région ; des éléments des Maï-Maï Fimbo Na Fimbo ont harcelé les civils et pillé des fournitures dans le village de Mulange (à 18 kilomètres au sud de Kalemie) le 2 janvier et dans le village de Kasebu (à 65 kilomètres au sud de Kalemie) le 5 janvier. En dépit de ces activités, le 4 février, les Maï-Maï Fimbo Na Fimbo ont également fait part à la MONUSCO de leur désir d'engager des discussions en vue de désarmer. Le 18 janvier, des miliciens twa alliés aux Maï-Maï Yakutumba auraient attaqué le site minier de Majengo (dans le nord-est du territoire de Bendera). Ces incidents ont continué de provoquer des déplacements de la population locale. Diverses factions maï opérant dans le nord des territoires de Nyunzu et de Kalemie ont tenu des réunions. Le 25 janvier, des dirigeants des Maï-Maï Apa Na Pale, opposés au Président Tshisekedi, se sont réunis à Kasongo Mukuli (à 28 kilomètres au nord-ouest de Bendera) pour revitaliser leur mouvement. À l'inverse, d'autres dirigeants des Maï-Maï Apa Na Pale ont examiné, le 28 janvier à Kampulu la possibilité de se rendre, et ils ont indiqué début février qu'ils souhaitaient engager le dialogue avec les autorités locales en vue de désarmer.

Région du Kasaï

27. Après les élections, la région du Kasaï, bastion du Président Tshisekedi, a été relativement calme ; des centaines de miliciens Kamuina Nsapu se sont spontanément rendus, et beaucoup d'autres auraient exprimé leur intention de ce faire dans les provinces du Kasaï et du Kasaï central. Les gouvernements provinciaux ont encouragé les membres de la milice Kamuina Nsapu à se rendre, mais il semble qu'ils n'aient pas été en mesure de surmonter les problèmes logistiques que posait le grand nombre de miliciens qui se sont présentés pour le désarmement et la démobilisation. Au cours de cette période, les violences interethniques se sont toutefois poursuivies entre les communautés luba et chokwe, pende et tetela, et leurs milices respectives. Le 10 janvier, des individus de la communauté luba auraient attaqué un groupe de Pende, ce qui a exacerbé le risque d'une escalade des attaques de représailles. Le 12 janvier, des émissions sur les médias locaux ont préconisé des attaques contre la communauté luba, ce qui déclencha le 13 janvier des incidents mineurs qui ont été gérés par la police. Le 25 janvier, à Tshikapa, la résidence privée d'un membre de l'Assemblée nationale, du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie, qui avait été réélu pour la ville de Tshikapa, a été attaquée pour la troisième fois, attaque qui aurait été perpétrée par un groupe de personnes de la communauté luba, ce qui amena la police à intervenir pour disperser le groupe. Les incidents et les discours de haine ont augmenté en février. Le 19 février à Tshiniota, 15 civils de la communauté luba, dont six femmes, auraient été tués par des miliciens présumés Bana Mura à la suite d'une incitation à la violence de la part de journalistes chokwe sur une radio locale. Les tensions étaient également élevées à Kamako où, quelques jours seulement après que plus de 200 éléments de la milice Kamuina Nsapu se sont rendus, des violences ont éclaté le 24 février. Ce jour-là, un groupe d'anciens membres de la milice Kamuina Nsapu ont tenté d'arracher de force

de la nourriture à des civils et ont enlevé un chef tetela dans un marché à Kamako. Des soldats des FARDC et des membres en colère des communautés tetela et chokwe sont intervenus. Au cours des affrontements qui s'en sont ensuivis, 19 anciens membres de la milice Kamuina Nsapu, dont une femme et 7 enfants, auraient été tués par les FARDC. Dans un incident séparé, 6 autres personnes appartenant à la communauté luba auraient été tuées par des Tetela et des Chokwe. De ce fait, des centaines de civils luba et d'anciens membres de la milice Kamuina Nsapu ont temporairement trouvé refuge autour d'une base de la MONUSCO dans la région. La Mission a pris contact avec les autorités locales pour aider à apaiser les tensions. Par ailleurs, on a signalé des recrutements par la milice Bana Mura.

D. Situation humanitaire

28. La situation humanitaire en République démocratique du Congo est demeurée précaire en raison de la poursuite des conflits entre les communautés, des activités déstabilisatrices des groupes armés, des opérations militaires des FARDC à l'encontre de ces groupes et d'un certain nombre de vulnérabilités. Selon les estimations, 12,8 millions de personnes ont encore besoin d'aide et de protection humanitaires. Les personnes touchées par cette crise complexe et généralisée restent exposées à la malnutrition chronique et à des épidémies, en particulier le choléra, la rougeole et des affections hémorragiques virales comme la maladie à virus Ebola. La mise à jour du plan de réponse humanitaire de trois ans, au titre duquel il est demandé 1,65 milliard de dollars pour aider 9 millions de personnes en 2019, a été achevée à la mi-janvier.

29. Selon les estimations, 13 millions de personnes étaient confrontées à une insécurité alimentaire aiguë dans l'ensemble du pays ; cette augmentation du nombre de personnes touchées dans 101 des 145 territoires a été très prononcée en 2018. Plus de 4,3 millions d'enfants congolais souffrent de malnutrition aiguë, dont 1,3 million de malnutrition aiguë sévère.

30. Selon la Direction générale des migrations, au 2 février, plus de 402 000 congolais étaient rentrés d'Angola dans la vague d'expulsions qui a commencé en octobre 2018. Ils sont principalement retournés dans les provinces du Kwango et du Kasaï, mettant un peu plus à rude épreuve les services de base déjà limités dans les communautés d'accueil et suscitant des préoccupations au sujet de l'escalade des tensions préexistantes entre les communautés. Les activités humanitaires sont en cours mais restent largement limitées à la province du Kasaï. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a appuyé le financement des services, à hauteur de près de 10 millions de dollars, dans les provinces du Kasaï, du Kasaï central, du Kwango et du Kwilu.

31. À la mi-décembre, un conflit ethnique entre les communautés banunu et batende dans le territoire de Yumbi (province du Maï-Ndombe) a fait au moins 535 morts. La violence a également entraîné d'importants déplacements de population ; on estime à 12 500 le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays et à quelque 16 000 le nombre de réfugiés qui sont passés en République du Congo. Une évaluation interinstitutions multisectorielle conduite par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a eu lieu du 28 janvier au 2 février ; il en ressort qu'un millier d'habitations, 17 établissements scolaires et leurs infrastructures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène ont été détruits, tandis que quatre centres de santé ont été pillés ou endommagés dans les villes de Bongende, Nkolo et Yumbi. La première phase de l'intervention humanitaire s'est poursuivie, notamment grâce à la conduite d'activités de santé vitales en faveur des personnes déplacées et des communautés d'accueil.

32. L'épidémie à virus Ebola qui s'est déclarée dans la province du Nord-Kivu et dans les zones adjacentes de la province de l'Ituri s'est poursuivie et touche maintenant 19 zones sanitaires. Au 21 février, l'épicentre de l'épidémie englobe deux zones sanitaires, à savoir Butembo et Katwa, et le nombre de cas signalés a atteint 859, dont 536 décès, ce qui porte le taux de létalité à 62 %. Le 13 février, le troisième plan d'intervention stratégique, qui a été établi par le Ministère de la santé, avec l'appui

technique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres organismes des Nations Unies, a été adopté ; il a un budget estimé à 147 millions de dollars pour une période de six mois.

E. Situation des droits de l'homme, système judiciaire et administration pénitentiaire

33. En janvier, la MONUSCO a publié le rapport annuel de 2018 sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo. Elle a recensé 6 831 violations des droits de l'homme, ce qui représente une augmentation constante depuis 2014, année au cours de laquelle 2 360 violations avaient été recensées. Les agents de l'État ont commis 61 % de ces violations, et les 39 % restants ont été le fait des groupes armés : 79 % de toutes ces violations ont eu lieu dans des provinces touchées par le conflit, notamment dans celles de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Une augmentation considérable du nombre de violations a été enregistrée dans les provinces du Bas-Uélé, du Haut-Uélé, du Kasai, du Maniema et du Tanganyika. Le nombre de signalements d'atteintes aux droits de l'homme perpétrées par des groupes armés et des milices a augmenté de 4 %, ce qui vient confirmer l'étendue et l'intensification de leurs activités, qui ont exacerbé les violences interethniques et intercommunautaires dans les provinces de l'Ituri, du Kasai, du Nord-Kivu et du Tanganyika. En 2018, 1 169 personnes, dont au moins 208 femmes et 101 enfants, ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires ou d'exécutions arbitraires.

34. En 2018, les violations des droits de l'homme liées à la réduction de l'espace démocratique (1 035 violations) ont légèrement diminué par rapport à 2017 (1 375) et sont repassées pratiquement à leur niveau de 2016 (1 102) ; cette baisse est notable si l'on considère que 2018 était une année électorale. Cela étant, le nombre de violations reste élevé. Les violations touchant les droits politiques, y compris le ciblage de journalistes, de candidats et de militants politiques ainsi que de militants de la société civile qui ont été exposés à des menaces et des actes d'intimidation et de harcèlement, sont essentiellement commises par des agents de l'État, souvent dans un contexte d'impunité. L'année a été marquée par la violente répression des manifestations organisées dans tout le pays. Au cours de 2018, les groupes armés ont commis 54 violations des droits de l'homme liées à l'espace démocratique, soit une forte hausse par rapport aux 4 affaires enregistrées en 2016. La plupart de ces violations ont été perpétrées pendant la période de campagne électorale.

35. Dans mon rapport de mise à jour en date du 15 février sur les progrès réalisés en ce qui concerne le processus électoral et l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016 (S/2019/159), j'ai présenté des informations sur les faits nouveaux relatifs à la situation des droits de l'homme à la suite de la tenue des élections du 30 décembre 2018.

36. La MONUSCO a continué d'appuyer les efforts déployés par les autorités congolaises pour lutter contre l'impunité et traiter les affaires de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des droits de l'homme. Le 1^{er} février, l'ex-colonel des FARDC Marcel Habarugira Rangira a été condamné à 15 ans de prison pour crimes de guerre, y compris le viol et le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, ainsi que d'autres infractions militaires commises entre 2011 et 2014. La MONUSCO a également continué d'apporter son concours pour le procès en cours de Ntabo Ntaberi Sheka et de ses coaccusés, qui sont accusés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

37. En 2018, au moins 223 personnes sont mortes en détention, principalement en raison du manque d'accès à des soins de santé adéquats, d'épidémies de tuberculose et de choléra, ainsi que du manque d'accès à l'eau non polluée, et de la malnutrition. Pour remédier au taux alarmant de 12 décès par mois dans la prison de Bunia (province de l'Ituri) au dernier trimestre de 2018, la MONUSCO a apporté son concours pour l'examen médical de 383 prisonniers.

38. La MONUSCO a également lancé un projet conjoint avec le Ministère des droits de l'homme et d'autres partenaires en vue de décongestionner les centres pénitentiaires en réduisant la détention préventive prolongée.

39. À la suite d'un décret présidentiel publié par le Président Kabila le 29 décembre 2018, au moins 1 131 personnes, dont au moins 35 femmes, ont bénéficié d'une remise de peine et auraient été libérées.

F. Violences sexuelles

40. En 2018, au moins 609 victimes adultes, dont 4 hommes, ainsi que 436 filles et 4 garçons ont été victimes de violences sexuelles liées aux conflits. Les conflits armés dans l'est du pays ont créé des conditions propices à la violence sexuelle, notamment de la part des soldats des FARDC à Uvira (province du Sud-Kivu), Beni (province du Nord-Kivu) et Kabambare (province du Maniema), et d'autres membres des forces de sécurité nationales dans la province du Kasai. La MONUSCO a constaté une augmentation de 34 % du nombre de violences sexuelles perpétrées par des acteurs de l'État en 2018 par rapport à 2017.

41. Dans les territoires de Masisi et de Rutshuru (province du Nord-Kivu), des groupes armés, y compris des membres de la faction APCLS-Mapenzi, des FDLR, des Maï-Maï Nyatura et du NDC-R, ont perpétré des actes de représailles contre les civils en attaquant des villages et en commettant des viols individuels et collectifs de femmes. Dans deux cas au moins, les viols collectifs ont entraîné la mort des victimes. Dans les territoires de Shabunda et de Mwenga (province du Sud-Kivu), des factions Maï-Maï Raïa Mutomboki ont ciblé des villages dans les zones d'extraction d'or et commis des viols à grande échelle. Dans la province du Haut-Uélé, la recrudescence des activités d'éléments présumés de l'Armée de résistance du Seigneur a été accompagnée par des viols et des enlèvements de femmes.

G. Protection de l'enfance

42. Par l'intermédiaire du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, la MONUSCO a confirmé 144 violations graves commises à l'encontre d'enfants depuis le 1^{er} janvier 2019. Au total, 137 enfants (dont 30 filles) se sont échappés ou ont été séparés de groupes armés. En janvier 2019, deux commandants de groupes armés ont signé des déclarations unilatérales par lesquelles ils se sont engagés à faire cesser et à prévenir le recrutement d'enfants et d'autres violations graves des droits de l'enfant, ce qui porte à 10 le nombre total de signataires de telles déclarations.

43. En 2018, 25 % des enfants séparés de leurs parents (550 enfants) ont été libérés volontairement par leurs commandants en conséquence directe des efforts de sensibilisation menés par la MONUSCO. Également en 2018, le nombre d'attaques contre des écoles et des hôpitaux a continué d'augmenter, avec un total de 153 attaques, dont 118 attestées dans la province de l'Ituri ; la majorité de ces attaques ont été commises dans le contexte du conflit interethnique qui oppose les communautés hema et walendu dans le territoire de Djugu.

III. Déploiement de la Mission et exécution de son mandat

A. Dialogue stratégique et plan de retrait

44. Dans une déclaration faite au corps diplomatique à Kinshasa le 15 février, le Président Tshisekedi a indiqué que le Gouvernement soutiendrait le retrait progressif prévu de la MONUSCO, compte tenu de l'évolution de la situation sur le plan de la sécurité, et, à ce titre, participerait pleinement à l'élaboration d'un plan conjoint de retrait et à la transformation progressive de la MONUSCO dans le cadre du dialogue

stratégique. En ce qui concerne la prorogation du mandat de la Mission, le Gouvernement demanderait, lors des consultations, la transformation de la Mission et la restructuration qualitative de ses troupes, qui devraient être moins nombreuses mais mieux équipées et ayant une plus grande expérience de la guerre asymétrique afin de localiser, en collaboration avec les FARDC, les groupes armés qui continuent de représenter la principale menace pour les civils.

45. La MONUSCO tiendra avec le Gouvernement des consultations sur sa présence et ses priorités futures, conformément aux recommandations issues de l'examen stratégique de 2017 de la MONUSCO et au mandat incombant à la Mission durant la période postélectorale.

B. Préparatifs concernant la gestion des risques liés aux élections

46. La MONUSCO a continué de faire face à des risques liés aux élections. Du 11 au 14 janvier, face à la flambée de violence qui a embrasé Kikwit, dans la province du Kwilu, après l'annonce des résultats provisoires par la Commission électorale nationale indépendante le 10 janvier, la MONUSCO a dépêché une équipe mobile de surveillance et d'intervention chargée d'évaluer la situation, de déterminer les menaces contre la population civile et de recommander des mesures. Par la suite, elle a déployé dans la zone, à titre temporaire, une équipe de spécialistes des droits de l'homme et des affaires civiles chargée d'enquêter sur les allégations de violation des droits de la personne et de soutenir les efforts de désamorçage des tensions. Durant la période considérée, l'équipe mobile de surveillance et d'intervention a effectué des missions analogues et prêté ses bons offices dans quatre autres provinces.

47. La force et la composante policière de la MONUSCO ont continué de fournir un appui aux forces de sécurité nationales pour ce qui est de l'utilisation de moyens non létaux aux fins du maintien de l'ordre et de la mise en place de dispositifs d'alerte rapide sur les risques de violence liés aux élections. Afin d'atténuer les risques de violence à Beni et à Butembo, dans la province du Nord-Kivu, où les élections avaient été reportées, la composante policière a lancé, le 18 février, une formation de cinq jours sur la sécurité électorale à l'intention de 200 agents de police.

48. Durant la période considérée, la composante policière de la MONUSCO a dispensé à 2 832 agents de police, dont 257 femmes, une formation sur la police de proximité, la gestion de la circulation routière, la collecte de renseignements, la prévention de l'usage excessif de la force lors des manifestations et la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre.

C. Approche globale de la protection des civils

Stratégies à l'échelle de la Mission

49. La MONUSCO a continué d'appliquer des stratégies ciblées pour faire face à la menace posée par les ADF et la FRPI. Elle a commencé à revoir sa stratégie contre les ADF en vue d'améliorer les dispositifs d'alerte rapide et d'intervention ainsi que l'échange et l'analyse des informations. L'élaboration finale des modalités de gestion de trois sites de précantonnement des éléments désarmés de la FRPI et la réunion entre le Gouverneur de la province de l'Ituri et les chefs de la FRPI tenue le 22 janvier étaient d'importants progrès dans la bonne direction. Une autre stratégie est en train d'être élaborée afin de faire face aux activités de déstabilisation des principaux groupes armés et aux menaces contre la population civile dans les zones frontalières des provinces du Maniema, du Sud-Kivu et du Tanganyika.

50. Durant la période considérée, le Service de la lutte antimines a détruit 33 engins non explosés et installé 359 armoires fortes dans les provinces du Haut-Katanga, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika, permettant ainsi l'entreposage de 4 445 armes.

51. En janvier, la MONUSCO a reçu 501 alertes de ses réseaux d'alerte locale, 93 % desquelles ont donné lieu à une intervention du Gouvernement ou de la MONUSCO ou des deux. La plupart des alertes qui n'ont pas donné lieu à une intervention provenaient de zones reculées ou de zones où les forces de sécurité de l'État sont peu présentes et ont peu de moyens.

Interventions sur le terrain

52. Dans la province du Nord-Kivu, des attaques contre des civils, attribuées aux ADF, ont continué d'être commises à Beni. Pour faire face à ces problèmes, la MONUSCO a effectué d'intenses patrouilles et des déploiement temporaires de troupes dans les quartiers les plus vulnérables de la ville et dans les villages voisins. Le 8 février, elle a également mené une offensive contre les ADF dans la jungle de Mayangose, au nord-est de Beni, en vue de repousser ce groupe des agglomérations et de dérégler sa chaîne d'approvisionnement. En outre, elle a continué d'aider la police, au moyen de patrouilles conjointes, à réduire l'insécurité dans les quartiers vulnérables de Beni et d'Oicha. Dans le sud de la province, les activités de déstabilisation menées par les groupes armés, notamment le renforcement des Maï-Maï NDC-R, ont continué de poser des problèmes. À cet égard, la MONUSCO a collaboré avec les parties prenantes locales afin d'atténuer les menaces contre la population civile et a encouragé le NDC-R à libérer les enfants qui se trouvaient dans ses rangs.

53. Dans les provinces du Sud-Kivu, du Maniema et du Tanganyika, la MONUSCO a intensifié son action en vue d'encourager les Maï-Maï Yakutumba et les milices affiliées à se rendre et à se désarmer. Elle a continué d'améliorer la protection et les dispositifs d'alerte rapide dans les secteurs clefs. Elle a également établi, dans le Sud-Kivu et le Maniema, des comités locaux de protection auxquels elle fournissait un soutien. Dans le Maniema, elle a déployé une série de missions d'évaluation conjointes, qui ont abouti à la mise en place de deux nouveaux réseaux d'alerte locale.

54. En ce qui concerne les éléments du CNRD, les membres de leurs familles et les autres civils qui les accompagnaient, la MONUSCO a observé de près leurs déplacements au moyen de la reconnaissance aérienne, elle a déployé des missions d'évaluation conjointes et des unités de combat pour les empêcher de s'en prendre à la population civile, elle a agi en coordination avec les FARDC et a conseillé celles-ci sur les dispositions à prendre et elle a intensifié les activités visant à encourager le groupe à rendre les armes et à retourner au Rwanda.

55. Dans la province du Tanganyika, la MONUSCO a recommandé que des troupes des FARDC soient déployées pour faire face aux attaques menées par les Maï-Maï Fimbo Na Fimbo contre la population civile au sud de Kalemie, ce qui a permis de rétablir la stabilité dans le secteur, de faciliter le retour des personnes déplacées à la mi-janvier et de sécuriser la route entre Kalemie et Kabwela afin de garantir la liberté de circulation, notamment pour le personnel humanitaire. Comme suite aux initiatives de dialogue entre les communautés luba et twa, le chef des Maï-Maï Fimbo Na Fimbo, Shindano Bitonto, a demandé à la MONUSCO de faciliter sa capitulation et celle des quelque 600 éléments du groupe. La MONUSCO a reçu des demandes analogues de deux factions associés aux Maï-Maï Mondus.

56. Dans le territoire de Djugu de la province de l'Ituri, la MONUSCO a maintenu des troupes dans deux zones sensibles pour protéger la population et faciliter l'accès humanitaire. Des dialogues, auxquels ont été associés les chefs traditionnels, les femmes et les représentants et qui visaient à cerner les causes profondes et à élaborer des mécanismes de désamorçage des tensions entre les communautés de zones voisines, ont été tenus dans les 56 zones les plus touchées par des violences intercommunautaires.

57. Dans la région du Kasai, pour éviter des violences postélectorales, la MONUSCO a organisé trois activités de sensibilisation de grande envergure les 3, 10 et 16 janvier, elle a mené quotidiennement des patrouilles conjointes avec les forces de sécurité nationales à Kananga et aux abords de cette ville et elle a déployé des unités de combat dans les zones jugées sensibles en raison des élections. Après les élections du 30 décembre 2018, elle a tenu des consultations avec les autorités locales et les chefs

des Kamuina Nsapu afin d'encourager les milices de ce groupe à se rendre. Elle a également fourni un soutien et des conseils sur la conduite des activités de démobilisation, notamment en envoyant une mission technique à Kananga du 4 au 6 février. Dans le Kasai-Central, elle a maintenu le déploiement d'une unité de combat à Kamako afin de faciliter la reprise de l'acheminement de l'aide humanitaire et ses efforts de promotion du dialogue entre les communautés.

D. Désarmement, démobilisation et réintégration et désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration

58. La MONUSCO a traité les dossiers de 116 membres de groupes armés étrangers et de 30 combattants congolais, et a obtenu la libération de 27 enfants. Sur les 116 membres de groupes armés étrangers, elle a rapatrié 12 ex-combattants et les membres de leurs familles au Rwanda et six ex-combattants et les membres de leurs familles au Burundi, et a confié 18 civils aux soins du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. À propos des combattants étrangers, la MONUSCO a rencontré en janvier la Commission rwandaise de démobilisation et de réintégration, ainsi que les ex-combattants des FDLR et les membres de leurs familles qui avaient été rapatriés des trois anciens camps de regroupement de Kanyobagonga, Kisangani et Walungu, et a conçu des produits de sensibilisation qui ont été par la suite diffusés en République démocratique du Congo pour inciter d'autres éléments des FDLR à se rendre. Elle a également intensifié les activités d'information sur le processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration auprès des éléments du CNRD.

59. Le 26 février, 57 ex-combattants du Mouvement du 23 mars et 10 membres de leurs familles ont été rapatriés de l'Ouganda en République démocratique du Congo.

60. Plusieurs appels spontanés au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration et à la prise de mesures connexes ont été lancés par des membres de groupes armés durant la période considérée, en particulier après les élections. Dans ce contexte, les nouvelles autorités nationales ont fait savoir qu'elles collaboreraient volontiers avec la Mission pour définir une procédure de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants. Les raisons de l'appui spontané des groupes armés à la démobilisation semblent varier d'une région à l'autre et la situation demeure imprévisible. Le 15 janvier, les membres de la milice Kamuina Nsapu ont demandé que des possibilités de démobilisation soient offertes à Kananga, dans la province du Kasai. Le 19 janvier, 265 éléments de Kamuina Nsapu se sont rendus, en plus des 600 qui avaient déposé les armes en septembre 2018 à Tshikula dans le territoire de Dibaya. En prévision d'autres appels au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration et à la prise de mesures connexes, la MONUSCO a envoyé une mission technique à Kananga le 29 janvier, à la demande du Gouverneur, et a rencontré des responsables de Kamuina Nsapu.

61. La MONUSCO a développé et renforcé son programme de lutte contre la violence de proximité. Elle a lancé à cet égard en février 14 nouveaux projets, qui venaient s'ajouter aux 42 en cours d'exécution.

E. Stabilisation

62. Le secrétariat technique de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, composé du Groupe de l'appui à la stabilisation de la Mission et du programme national de stabilisation et de reconstruction, a élaboré un programme local de réintégration de 18 mois pour la démobilisation des éléments de la FRPI dans le sud d'Irumu de la province de l'Ituri, avec le soutien financier (3,7 millions de dollars) du Fonds de cohérence pour la stabilisation. Le secrétariat technique de la Stratégie internationale d'appui a également prorogé son projet de dialogue démocratique à Kitchanga, dans la province du Nord-Kivu, pour une nouvelle période de 12 mois et le Groupe de l'appui à la stabilisation a mené les travaux préparatoires en

vue du lancement d'un processus de sélection par mise en concurrence d'un huitième projet de stabilisation au titre de la Stratégie à Djugi, dans la province de l'Ituri.

F. Progrès accomplis dans l'ajustement des priorités, du dispositif et de la présence de la Mission

63. La MONUSCO a continué de soutenir le processus politique et de prêter ses bons offices après les élections et l'investiture du nouveau Président. Elle a continué d'axer ses activités sur la protection des civils, l'atténuation des menaces posées par les groupes armés, l'évaluation de la situation des droits de la personne en vue du renforcement du respect de ces droits, l'ouverture de l'espace politique et la lutte contre l'impunité.

64. Comme suite aux élections du 30 décembre 2018, la Mission a réduit, en février 2019, tout le personnel électoral et tout le matériel électoral déployés sur le terrain, sauf à Beni, où il fallait encore assurer la coordination des élections législatives nationales et provinciales qui avaient été reportées. Un petit effectif a également été maintenu pour aider au règlement des problèmes électoraux subsistants.

65. En ce qui concerne le dispositif de la composante Personnel en tenue de la MONUSCO, d'importants progrès ont été faits par les cinq bataillons à déploiement rapide de la Mission pour devenir pleinement opérationnels et assurer la protection, principalement en se déployant à court terme dans les secteurs où la population civile est exposée à des menaces graves. À Kalemie, dans la province du Tanganyika, le contingent indonésien est dûment équipé et pleinement opérationnel depuis le 31 janvier. Dans la province du Kasai, le bataillon marocain à déploiement rapide attend une dernière livraison de matériel.

66. La composante policière de la Mission a conservé à Goma une unité de police constituée de réserve afin d'intervenir rapidement en cas de problèmes d'insécurité. Par ailleurs, la Mission a maintenu le déploiement d'une unité de police constituée soutenue par deux pelotons supplémentaires à Beni, de trois unités de police constituée à Kinshasa, d'une unité à Lubumbashi et d'une unité à Kisangani.

67. La Mission a continué d'aider le Gouvernement et les principales parties prenantes nationales à améliorer la gouvernance dans le secteur de la sécurité, notamment en fournissant un appui à l'élaboration du nouveau plan d'action quinquennal de la police nationale.

G. Évaluation du travail accompli par le personnel en tenue de la Mission pour ce qui est de protéger les civils

68. Soucieux d'assurer la bonne exécution du mandat de protection des civils, les responsables de la MONUSCO ont effectué des visites sur le terrain afin de procéder à une évaluation complète des contingents, conformément à la Politique relative à la vérification et à l'amélioration de la préparation opérationnelle. Durant la période considérée, 11 unités ont été inspectées et évaluées selon plusieurs critères, notamment l'appui à l'exécution du mandat, les aspects liés au commandement et au contrôle, la formation et la discipline, et la durabilité des moyens logistiques et du soutien sanitaire. De ces 11 unités, neuf présentaient un niveau de préparation opérationnelle satisfaisant et des résultats satisfaisants dans l'exécution des tâches de protection des civils et une avait besoin de s'améliorer encore, le rapport d'évaluation de la dernière restant encore à établir. Afin d'améliorer les normes opérationnelles, les responsables de la force ont institué plusieurs activités de formation et des mesures opérationnelles et logistiques visant à renforcer la capacité des contingents d'exécuter efficacement le mandat. L'accent a également été mis sur la formation à la planification et à la conduite d'offensives conjointes.

H. Manquements graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

69. La MONUSCO a continué d'appliquer la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles à tous les membres de son personnel, en étroite collaboration avec les partenaires concernés. Dans le cadre de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, des activités de sensibilisation de grande envergure ont été menées auprès des autorités locales, des forces de sécurité, des élèves et des groupes de jeunes et de femmes. Par ailleurs, trois projets financés par le fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été menés à bien ; des formations professionnelles ont ainsi été offertes à 250 femmes et filles vulnérables, y compris 17 victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, à Sake et Bujovu (dans la province du Nord-Kivu) et à Kavumu dans la province du Sud-Kivu.

70. La MONUSCO a également entrepris de renforcer encore les réseaux locaux permettant de porter plainte, afin de traiter efficacement le problème de l'exploitation et des atteintes sexuelles et d'offrir à la population locale un mécanisme de signalement sûr. Une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles a été portée contre un membre des contingents de la MONUSCO durant la période considérée et l'affaire a été renvoyée au pays fournisseur concerné à des fins d'enquête. La victime présumée a été dirigée vers le Fonds des Nations Unies pour la population pour soutien et assistance.

I. Prise en compte des questions de genre dans l'exécution du mandat

71. D'après les résultats provisoires concernant l'ensemble du pays, 52 femmes entrent à l'Assemblée nationale et 72 aux assemblées provinciales. À Beni, Bukavu, Bunia, Butembo, Goma, Kinshasa et Lubumbashi, la MONUSCO a dispensé à 265 journalistes une formation sur la manière d'assurer une couverture objective et non sexiste des élections. Du 25 janvier au 2 février, la MONUSCO a plaidé, aux côtés de 74 chefs coutumiers à Bukavu, Goma, Kananga, Kinshasa et Mbanza-Ngungu, pour la cooptation de femmes chefs coutumiers dans les assemblées provinciales, conformément aux dispositions pertinentes de la loi électorale qui prévoient un système de roulement fondé sur l'origine ethnique et le sexe. Les chefs coutumiers ont signé une lettre d'intention dans laquelle ils se sont engagés en faveur de la cooptation des femmes chefs si bien que le nombre de femmes chefs coutumiers a doublé durant le cycle électoral.

J. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

72. Du 1^{er} janvier au 22 février, 109 incidents compromettant la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, du personnel en tenue, du matériel et des opérations ont été enregistrés en République démocratique du Congo. Cinquante-cinq d'entre eux étaient liés à la criminalité, 38 à des menaces, 12 à des troubles civils et quatre au conflit armé.

K. Aspects financiers

73. Dans sa résolution [72/293](#), l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 114,6 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la MONUSCO au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Au 26 février, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la Mission s'élevait à 347,6 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés des contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 3 081,3 millions de dollars.

IV. Observations

74. La tenue des élections et la passation sans heurt du pouvoir, marquée par l'investiture de Félix Tshisekedi comme Président de la République démocratique du Congo, constituent un moment charnière dans l'histoire du pays et dans l'application de l'Accord du 31 décembre 2016. Je constate avec satisfaction que les candidats qui contestaient les résultats des élections ont recouru à des moyens légaux et que la situation est restée largement calme dans le pays.

75. Je me félicite de l'assistance fournie durant le processus électoral par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation internationale de la Francophonie, la Communauté de développement de l'Afrique australe et les partenaires internationaux, que j'exhorte vivement à rester engagés durant la période postélectorale afin de consolider la stabilité et la gouvernance démocratique en République démocratique du Congo. J'encourage également les autorités congolaises et les partenaires régionaux à prendre des mesures en vue de renforcer la coopération et les relations de voisinage entre les pays de la région des Grands Lacs, y compris en ce qui concerne la lutte contre les groupes armés et la poursuite de l'intégration économique.

76. Je me félicite des premières indications données par le Président Tshisekedi concernant ses priorités, notamment pour ce qui est de renforcer le respect et la promotion des droits de la personne, d'œuvrer au développement socioéconomique, d'éradiquer la corruption, de lutter contre le fléau des groupes armés, d'entreprendre une réforme véritable du secteur de la sécurité et de renforcer les relations dans l'ensemble de la région. Une fois formé, le nouveau Gouvernement aura besoin de temps pour arrêter son programme et déterminer comment l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires extérieurs peuvent l'aider au mieux à atteindre ses grands objectifs. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies attend avec impatience de collaborer étroitement avec le Président Tshisekedi et son équipe afin de définir une voie claire et responsable à suivre en vue de la consolidation, de la réduction et du retrait de la MONUSCO.

77. Je prends également note des signes encourageants manifestés après le processus électoral par plusieurs groupes armés, en particulier des milices dans la région du Kasaï, donnant à entendre qu'ils se prêteraient volontiers au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. L'évolution de la situation dans la région du Kasaï offre la possibilité unique de traiter durablement le problème des groupes armés dans cette partie du pays. Des possibilités analogues existent dans les provinces du Tanganyika et de l'Ituri, où le processus de désarmement de la FRPI a bien avancé. J'engage les autorités compétentes à mettre ces possibilités à profit, à encourager et à faciliter la réintégration au niveau local et à amener les auteurs de violations à répondre de leurs actes.

78. Je demeure toutefois préoccupé par les nombreuses violations des droits de la personne et violences interethniques qui se produisent dans la province du Nord-Kivu, la région du Kasaï et la province du Tanganyika, ainsi que par les violences qui se sont récemment produites à Yumbi dans la province du Maï-Ndombe. Les attaques menées constamment par les ADF dans le Nord-Kivu sont également très préoccupantes. Étant donné la détresse humanitaire qui persiste dans certaines régions du pays, j'engage de nouveau les donateurs à honorer leurs engagements afin de combler le déficit de financement de l'action humanitaire le plus rapidement possible.

79. Je félicite une fois encore le Gouvernement de la République démocratique du Congo des mesures qu'il a prises et du rôle moteur qu'il a joué face à l'épidémie de maladie à virus Ebola dans le territoire de Beni. Le système des Nations Unies, notamment l'OMS et ses partenaires, reste déterminé à aider le Gouvernement à traiter les victimes de la maladie et à prévenir de nouvelles contagions, afin d'éradiquer complètement l'épidémie.

80. La conjoncture politique a pris depuis les élections une tournure largement favorable et la situation sur le plan de la sécurité, bien que fragile, demeure calme. Il est clair que la poursuite du déploiement de la MONUSCO, notamment de la brigade d'intervention, demeure essentielle pour appuyer le processus politique, protéger les civils et aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à remédier aux problèmes de politique et de sécurité qui subsistent dans le pays. Cela étant, à présent qu'une passation pacifique du pouvoir exécutif à l'issue d'élections a été réalisée, je pense que la MONUSCO devrait entamer le processus de consolidation envisagé dans mon rapport spécial sur l'examen stratégique de la Mission (S/2017/826), même si des imprévus, comme l'envie de certains groupes armés de se désarmer et le désir du Gouvernement de coopérer avec la Mission dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et sur d'autres questions, semblent indiquer qu'il faudrait peut-être réduire moins d'effectifs qu'initialement prévu.

81. L'Organisation des Nations Unies reste déterminée à travailler avec le Gouvernement et le peuple de la République démocratique du Congo pour consolider les progrès considérables accomplis à ce jour et jeter les assises d'une stabilité et d'un développement durables. Je recommande donc au Conseil de sécurité de proroger pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2020, le mandat de la Mission, qui consisterait essentiellement à assurer une transition pacifique à tous les niveaux de gouvernement, à continuer de mettre en œuvre une approche globale de la protection des civils et des droits de la personne et à resserrer la coopération régionale, en particulier sur la question des groupes armés étrangers. Je recommanderais également d'ajuster la présence de la Mission en fonction de ces priorités, et notamment de la réduire dans les provinces occidentales, où il y a moins de problèmes, en particulier depuis les élections. Dans le même ordre d'idées, je propose de réduire l'effectif de personnel en tenue de la MONUSCO de 1 600 militaires, de 35 policiers et d'une unité de police constituée. Je propose également de réduire de 30 % le nombre d'observateurs militaires. Toutefois, si le Conseil de sécurité estime nécessaire de maintenir les effectifs militaires et policiers de la MONUSCO tels qu'ils sont actuellement, il faudra absolument doter la Mission de ressources suffisantes pour lui permettre d'exécuter les tâches prescrites.

82. Pour conclure, je tiens à remercier ma Représentante spéciale, Leila Zerrougui, pour l'esprit d'initiative et le dévouement dont elle fait constamment preuve, et tout le personnel de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour leur attachement à la cause de la République démocratique du Congo.

